

Gardez les espèces aquatiques envahissantes hors du parc national du Mont-Riding!

Vous pouvez arrêter l'introduction des **espèces aquatiques envahissantes (EAE)** dans les cours d'eau en obtenant **votre inspection et permis d'embarcation obligatoire GRATUITEMENT!**



Des faits sur la moule zébrée :

Les larves véligères sont **invisibles** à l'œil nu et peuvent survivre dans très peu d'eau.

Elles peuvent être transportées sur des embarcations, kayaks, canots, équipement de plongée et tout objet pouvant contenir de l'eau.

Elles se reproduisent rapidement et envahissent agressivement de nouveaux domaines.

Elles peuvent réduire le potentiel récréatif par jonchant les plages avec des nombreuses coquilles pointues, produisent des mauvaises odeurs, et elles ont un impact négatif sur la qualité de l'eau et de l'habitat de la faune, et elles peuvent endommager les moteurs de bateau.



D'autres espèces d'intérêt :

la moule quagga, le cladocère épineux, l'écrevisse américaine, et la carpe asiatique.

Les moules zébrées adultes peuvent survivre jusqu'à **30 jours** hors de l'eau.



Protégez nos eaux

NETTOYEZ + VIDEZ + SÉCHEZ

votre l'embarcation, la remorque, et tout l'équipement.



JETEZ

les appâts et les vers dans la poubelle.



Pour signaler une observation :

PNMR – Composez le 204-848-7272

Manitoba – Composez le 1-87-STOP AIS-0 (en anglais seulement)

ou visitez :

www.manitoba.ca/stopais/index.fr



Parks
Canada

Parcs
Canada

Canada